

# Consultations, ça rime avec élections

## L'ESSENTIEL

- Le Roi consulte : il a reçu lundi Caroline Gennez, Wouter Beke et Didier Reynders et s'entretient aujourd'hui avec Bart De Wever et Elio Di Rupo.
- Le socialiste francophone et le nationaliste flamand ont déjeuné ensemble, hier.
- Le contact n'est pas rompu. Mais le blocage reste profond.
- Et une hypothèse monte : des élections.

Puisque tout va de travers, il n'y a pas de raison que ça s'arrête : tout le monde disait vouloir un accord, on attend toujours ; personne ne dit vouloir des élections anticipées, ça finira par arriver...

L'hypothèse folle est désormais l'objet d'analyses parfaitement raisonnables. Et elle resurgit dans les enquêtes d'opinions.

Quant aux « analyses », celle du politologue Pascal Delwit se fait insistante. Depuis l'échec de la mission de conciliation de Johan Vande Lanotte, le directeur du Cevipol (Centre d'étude de la vie politique - ULB) développe cette idée maîtresse : « *Près de huit mois après les législatives, de juin 2010, je ne vois pas quelle intersection ou quelle synthèse entre les positions de la N-VA et du CD&V d'un côté, des partis francophones de l'autre, pourrait donner lieu à un compromis. C'est le blocage. Et l'impatience. La voie la plus plausible pour en sortir est celle d'un retour aux urnes. Qui a des inconvénients, certes. Mais le statu quo en a lui aussi, et comment ! Dès lors...* » Le professeur en sciences politiques verrait bien « un gouvernement de plein exercice intérimaire (probablement un Leterme élargi, NDLR) se mettre en place, notamment pour confectionner le budget 2011, enfin pour organiser des élections dans les trois ou quatre mois. En juin, ou septembre. Cela dépendrait de l'ampleur du programme gouverne-



CONSULTATIONS royales (Didier Reynders, sur la photo), et tête-à-tête, au restaurant, entre Elio Di Rupo et Bart De Wever. © BELGA.

mental, qui pourrait, éventuellement, avoir une composante institutionnelle, si, comme l'avait souhaité Elio Di Rupo la semaine dernière, les partenaires devaient tenter de régler BHV et le dossier bruxellois. Quoi qu'il en soit, je l'ai dit, les électeurs seraient convoqués en juin ou en septembre. Ces quelques mois permettraient de remettre à l'avant-plan d'agenda socio-économique, ce qui, peut-être, pourrait faire un peu retomber la tension communautaire ». Qui sait ?

De là à imaginer que la campagne électorale dans le sillage pourrait être du genre « classique », personne n'y croit - Pascal Delwit non plus.

A ce propos, un sondage en ligne, réalisé par lesoir.be (les résultats complets se trouvent sur

notre site internet), montre, s'il le fallait, que l'« exaspération », voire le « dégoût », domine parmi les 7.000 citoyens francophones qui ont répondu au questionnaire portant sur la crise politique. Ajoutez que seulement une minorité d'entre eux estiment que des élections pourraient être

**L'hypothèse folle - retourner aux urnes - est désormais l'objet d'analyses parfaitement raisonnables. Et elle resurgit dans les enquêtes d'opinions**

une solution, et qu'une majorité (légère, mais c'est une percée) croit en revanche à la possibilité d'un « plan B », alternatif à la Belgique fédérale... Et vous avez là tous les traits d'une opinion fâchée et déboussolée.

Le genre de réflexion, et d'in-

quiétude, qui doit être au centre des consultations royales à Laeken. Albert II a reçu lundi, successivement, Caroline Gennez, Wouter Beke et Didier Reynders, président(e)s du SP.A, du CD&V et du MR.

Le libéral-réformateur était entendu, sur la crise politique, pour la première fois depuis les législatives de juin 2010. De là à imaginer que le prochain négociateur-médiateur-pacificateur sera un bleu, d'aucuns font le pas. Qui, dans ce cas ? L'article 13 des statuts du MR dit que le « chef de file gouvernemental » pilote les négociations fédérales... Didier Reynders, donc. A voir. Charles Michel s'installera à la



Toison d'Or le 14 février, et il aura son mot à dire. Son père, Louis Michel, est cité parmi les « papabilables » pour la mission prestigieuse mais casse-pipe. D'autres voient plutôt un représentant du CD&V (Vanackere ?, Beke ?), ou un socialiste francophone, ou un duo. Toutes spéculations.

Pendant que le Roi consultait, Bart De Wever et Elio Di Rupo, grands gagnants des législatives respectivement au nord et au sud, se sont rencontrés longuement lundi midi, dans un restaurant italien à Bruxelles. Le contact n'est pas rompu. C'est tout, à ce stade. Le Roi s'entretient aujourd'hui avec les deux inséparables adversaires, le socialiste et le nationaliste l'après-midi. ■

DAVID COPPI

## Saborder Leterme II : voici le mode d'emploi

On l'a écrit : si les Belges étaient convoqués aux urnes, le pays se retrouverait dans un cas de figure unique. Ce serait la première fois que les partis ne parviendraient pas, entre deux scrutins, à former un gouvernement (*Le Soir* de jeudi dernier).

Débat subsidiaire : un gouvernement en affaires courantes peut-il convoquer l'électeur ? Oui, répond Francis Delpérée (CDH). Le sénateur/constitutionnaliste nous décrit deux voies possibles.

Il y a celle de l'article 195 de la Constitution : « *Le gouvernement fait voter au parlement la liste des articles de la Constitution à réviser ; ce vote dissout automatiquement les chambres. Et il est établi depuis longtemps qu'un gouvernement en affaires courantes peut adopter cette liste - à condition de prendre celle fixée lors de la législature précédente. Etant en affaire courantes, en effet, il ne peut adopter une nouvelle liste.* »

L'autre voie est celle de l'article 46 : il permet à un gouvernement démissionnaire de proposer à la Chambre de se dissoudre. « *L'invitation doit bien sûr être soutenue par une majorité absolue de députés. Ici, au fond, la Chambre décide de se saborder - et c'est le gouvernement qui lui tend le sabre.* » Imaginée en 1993, cette procédure n'a jamais servi.

En 2010, Leterme, démissionnaire, était en affaires courantes quand il a fait dissoudre le parlement selon l'article 195. Il a adopté une liste d'articles de la Constitution à réviser (personne ne lui discutait ce droit) mais il a ajouté 4 articles à la liste fixée en 2007. Francis Delpérée a refusé de cautionner cette entorse à la règle - « *J'ai voté contre !* » ■

PIERRE BOUILLON